

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES SOCIÉTÉS CORPORATIVES DE PÊCHE AU COUP

**FRIESSENHEIM (67)
23 août 1987**

NOMS des EQUIPES		NUMERO				CLASSEMENT		INDIVIDUEL		TOTAL PLACE	CLASSEMENT
		TIRAGE	AU	SORT							
PHILIPS	C.S.D. 21	2	18	34	50	1	3	2	2	8	1
PEUGEOT VIEUX CONDE	C.S.D. 59	8	24	40	56	2	1	4	5	12	2
S.N.E.P.	C.S.D. 42	9	25	41	57	3	2	5	8	18	3
E.D.F. - G.D.F. Lille	C.S.D. 59	10	26	42	58	4	6	6	11	27	4
A.P.M. METZ (B)	C.S.D. 57	4	20	36	52	6	4	3	15	28	5
UNIMETAL	C.S.D. 57	15	31	47	63	7	12	9	1	29	6
VERMECA SPORTS	C.S.D. 51	16	32	48	64	14	15	1	3	33	7
SEGEX ET FILIALE (A)	C.S.I.	3	19	35	51	5	7	8	14	34	8
AUBERT ET DUVAL	C.S.I.	1	17	33	49	9	11	7	10	37	9
AIR LIQUIDE (A)	C.S.I.	6	22	38	54	15	5	16	4	40	10
A.P.M. METZ (A)	C.S.D. 57	11	27	43	59	11	9	14	7	41	11
SEGEX et FILIALE (B)	C.S.I.	12	28	44	50	12	13	13	6	44	12
AIR LIQUIDE (B)	C.S.I.	5	21	37	53	8	10	10	16	44	13
USINOR DUNKERQUE	C.S.D. 59	7	23	39	55	16	8	11	13	48	14
RHONES POULENC FIBRES	C.S.D. 02	14	30	46	62	10	14	12	12	48	15
GROUPE DES MUT. ALSAC.	C.S.D. 67	13	29	45	61	13	16	16	9	54	16

Le Premier Championnat de France des Sociétés Corporatives a causé quelques soucis aux organisateurs. Ceux-ci ont longuement hésité avant de choisir le parcours où se déroulerait ce Championnat.

C'est finalement le Canal de raccordement de Friessenheim qui a été choisi. Le Rhin présentant trop de risque de par son débit. Celui-ci était cependant très pêchable le jour de l'épreuve, mais les organisateurs ne pouvaient le prévoir quinze jours plus tôt au moment où il fallait faire un choix définitif, afin d'en avertir les concurrents.

Le choix du parcours de Friessenheim fut toutefois judicieux. Situé à 25 km au Sud de Strasbourg, près de villages fleuris, aux maisons typiquement alsaciennes, le décor était parfait.

De plus, ce parcours pourrait être retenu pour une Division Nationale. Canal poissonneux, alevins, gardons, brèmes, ablettes y foisonnent.

La pêche y est néanmoins technique. On peut également y pratiquer une pêche de vitesse, en bordure (alevins). Toutefois les conditions étaient requises pour que ce Premier Championnat Corporatif soit une réussite.

Malheureusement, après une semaine de canicule, alors que les concurrents venaient d'effectuer le tirage au sort au P.C. de Gerstheim, un violent orage éclata. Celui-ci ayant pour effet de changer complètement les conditions de pêche. Les chances d'effectuer une pêche de vitesse étaient singulièrement envolées.

Restait l'ablette en surface, le gardonneau entre deux eaux, et la pêche très technique à fond. Les concurrents avaient un choix difficile à faire.

Au nombre de 64, ceux-ci représentaient 16 équipes, pour 13 sociétés, venues de 8 Comités Sportifs Départementaux.

Tous les concurrents étaient satisfaits de l'accueil de nos amis du C.S.D. 67, ainsi que de l'hébergement dans les gîtes ruraux, pour la majorité d'entre eux. Bonne organisation également, notre ami Jean-Marie Hauss se faisait pourtant du souci. Il est vrai qu'il organisait son premier championnat national.

Bravo et merci Jean-Marie.

Le Président Chatellard et notre Trésorier Vattant avaient tenu à marquer de leur présence ce premier championnat corporatif et nous les en remercions. Sans doute espérons-nous une plus grande représentation de comités d'entreprise, mais il semble qu'il y ait encore quelques problèmes dans certains comités sportifs départementaux pour se mettre en rapport avec les sociétés corporatives. Nous sommes néanmoins persuadés que cette épreuve est appelée à un grand succès dans l'avenir et que dès 1988 nombreuses seront les sociétés corporatives qui participeront à la deuxième édition du Championnat de France.

Mais revenons à ce premier Championnat de France, très disputé qui a vu la victoire d'une très belle équipe « **Philips Éclairage du C.S.D. 21** » avec 8 points, devant une autre belle équipe « **Peugeot Vieux Conde du C.S.D. 59** » avec 12 points.

La troisième marche du podium était occupée par la « **Société S.N.E.P. du C.S.D. 42** ».

A l'issue de l'épreuve, le Président Chatellard remit les médailles F.F.P.C. aux trois premières équipes, ainsi que les médailles d'honneur de la F.F.P.C. à Monsieur le Maire de Gerstheim et la plaquette F.F.P.C. à Monsieur le Président de l'A.A.P.P. de la même localité.

Nous voudrions également signaler le geste magnifique de la Société Vermecca Sport de Reims (C.S.D. 51) qui offrit à chaque participant et organisateur un énorme colis contenant diverses séries de verres, coupes à fruits et cendriers. Fabrication de leur entreprise.

Bravo à la Société Vermecca Sports, à son Comité d'Entreprise et à son Chef d'Entreprise.

Rendez-vous est donné pour 1988 où la Société Philips défendra son titre avec acharnement puisque celle-ci est qualifiée d'office.

BONCQUET M.

LICENCES ET CARTES DE PÊCHE



Il est rappelé à tous les licenciés que la licence sportive F.F.P.C. ne confère à son titulaire aucune autorisation ou droit de pêche. Tout licencié doit donc être en règle et posséder une carte de pêche revêtue de la taxe piscicole avant toute action de pêche, même s'il s'agit d'une compétition.

A l'occasion du Tournoi Triangulaire de Montereau organisé par l'A.A.P.P. de Seine & Loing, des pêcheurs licenciés, alors qu'ils s'entraînaient sur les parcours, ont été contrôlés par la garderie, certains n'avaient pas de carte de pêche, ce qui est inadmissible et reprehensible.